

Généralisation de Devoirs Faits en Sixième, c'est-à-dire Devoirs Faits obligatoires

→ Le dispositif « Devoirs faits »

→ un des problèmes de « devoirs faits » est qu'il était fondé sur le volontariat de l'élève.

→ Le SNES-FSU a pour mandat des études surveillées/dirigées pour tous les élèves. Il pourrait donc y avoir progrès mais...

→ Des études surveillées en classe à **effectif pléthorique**, est-ce constructif ?

→ Y aura-t-il un **financement suffisant** pour assurer qu'une partie soit en études dirigées avec les élèves en difficulté en petit groupe ?

La réponse est très probablement négative.

→ Qui intervient ?

Si études surveillées, peu d'intérêt que ce soit par un.e professeur.e donc plutôt par un AED, sans dépeupler la vie scolaire (donc recruter davantage d'AED).

Si c'est un petit groupe en études dirigées, mieux vaudrait que ce soit par un.e professeur.e... mais dans son temps de service et non pas en HSE.

Dans tous les cas, le SNES-FSU refuse une externalisation via des associations.

→ Problème de **contraintes sur les emplois du temps par rapport aux transports scolaires** en milieu rural.

Attention → placer « Devoirs faits » sur la pause méridienne comme cela se fait parfois n'est pas réglementaire pour les Sixième qui depuis 2016 ont droit à une pause méridienne de 1h30.

→ « Devoirs Faits » est déclaré ouvertement comme un **outil de pilotage** (permettre une uniformisation des pratiques) dans la *circulaire de rentrée*, avec mise en place d'une hiérarchie intermédiaire dans la personne du référent devoirs faits.

Le SNES-FSU Bordeaux vous propose :

→ un article de synthèse sur le dispositif « Devoirs Faits »

https://bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/devoirs_faits_-_vademecum_tome_2_-_encore_un_cheval_de_3.pdf

→ une analyse des 2 Vade-mecum et des notes des IG

https://bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/reflexions_sur_devoirs_faits.pdf